



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués  
en exercice : 55

# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 03 AVRIL 2024

A la suite d'une convocation du jeudi 28 mars 2024, les membres du Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le mercredi 03 avril 2024 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ **Etaient présents : 31**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Jean-Paul HILPERT, Mireille CINQUALBRE, Grégoire LEININGER, Jean-Claude HEHN, Germain DERUDDER, Jean-Luc JEHIN, Hubert BOURING, Dominique LIMBACH, Joël NIEDERLANDER, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Jean MEKETYN, Gabriel WALKOWIAK, Gabriel GLATH, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Clément CHRISTIAN, André DUPPRE, Marc FRIEDRICH, Bernard PETRY, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Jean-Paul HUBERT, Joël ROMANG, Salvatore FIORETTO, Pierre THIL.

- Dont représenté par son suppléant :

Monsieur Gilbert SCHUH est représenté par Madame Eliane JACQUES.

✓ **Excusés ayant donné procuration : 8**

Madame, Alexandre CASSARO a donné procuration à Jean-Paul HILPERT, Marc SENE a donné procuration à Jean-Jacques WURSTEISEN, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, Serge STEBLER a donné procuration à Jean-Claude HUBERT, Simone RAMSAIER a donné procuration à André DUPPRE, Gérard THIEL a donné procuration à Etienne HOFFERT, Bernard COLBUS a donné procuration à Ginette MAGRAS, François GATTI a donné procuration à Salvatore FIORETTO.

✓ **Excusés : 7**

Mesdames, Messieurs, Cyrille FETIQUE, Freddy LITTY, Guy BORN, Salvatore COSCARELLA, Emmanuel THIRY, Cathia HEIM, Hubert BUR,

✓ **Absent : 9**

Madame, Messieurs, Sabrina HASSINGER, Chantal PLATTE, Can DURKUT, Bernard CLAVE, Jean-Luc LUTZ, Pascal LAUER, Emmanuel SCHULLER, Roland GLODEN, David SUCK,

## 05. FINANCES

### **OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024**

Le Président expose à l'assemblée les conditions d'élaboration du budget primitif 2024.

Le Comité Syndical,

## ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2024/10

Les lignes directrices du budget ont été détaillées dans le rapport d'orientation budgétaire et lors du débat qui s'en est suivi. Comme évoqué dans le ROB, le budget 2024 est partiellement impacté par la TVA avec des dépenses qui sont désormais classées en trois catégories :

- des dépenses mixtes auxquelles un coefficient d'assujettissement unique de 70% est appliqué (confection et distribution des sacs, transport, frais généraux...)
- des dépenses hors champ d'application de la TVA, coefficient à 0 (incinération et enfouissement)
- des dépenses dans le champ de la TVA, coefficient de 100% (méthanisation).

### A- Section d'exploitation.

L'exercice 2023 a débuté avec un déficit cumulé de 12 403 257,56€. L'exécution budgétaire de l'année se solde par un excédent de 16 017 475,78€. Ainsi, le résultat d'exploitation à la clôture de l'exercice 2023 (ligne 002) présente un excédent de 3 614 218,22€.

Les dépenses totales d'exploitation s'élèvent à 56 398 758,22€.

### DEPENSES :

#### Chapitre 011 (Charges à caractère général) :

Les prévisions budgétaires globales s'élèvent à 26 847 900€ et diminuent de 8,3% par rapport au budget 2023. Elles comportent notamment :

- Art. 6021 (Matières consommables) : cet article recense les seules dépenses liées à l'achat des matières premières nécessaires à la fabrication des sacs. Les stocks sont limités au strict nécessaire à la poursuite de l'exploitation.  
Prévision 2024 supérieure au réalisé de 2023 en raison d'une augmentation du prix du polyéthylène.
- Art. 6061 (Fournitures non stockables : eau, gaz, électricité...) : l'estimation 2024 est faite sur la base des prévisions 2023
- Art. 6066 (Carburant) : l'estimation 2024 est inférieure aux prévisions 2023.
- Art. 6068 (Autres fournitures) : sont inscrites à cet article les dépenses liées aux fournitures à durée de vie courte, telles que les vis, produits d'entretien, pièces pour les réparations des véhicules, etc, mais également les spirales, cribles, etc.
- Art. 611 (Sous-traitance) : cet article concerne les dépenses d'externalisation du transport et du traitement des déchets. Il s'agit du principal poste de dépenses. Prévision 2024 : 14 700 200€.
- Art. 6135 (Locations mobilières) : augmente de 22 % par rapport au BP 2023 en raison de la location d'un cribleur et d'engins pour travaux de maintenance.
- Art. 61521 à 61558 : le volume global des crédits ouverts à ces articles est légèrement inférieur aux prévisions du BP 2023.
- Art. 6156 (Maintenance) : les prévisions sont légèrement inférieures à celles du BP 2023.

- Art. 618 (Divers) : sont inscrites à cet article les analyses environnementales et réglementaires.
- Art. 6251 (Voyages et déplacements) : à cet article sont principalement imputées les dépenses de péage.
- Art. 637 (Autres impôts, taxes et versements assimilés) : il s'agit principalement de la TGAP. Article en hausse de 3,7% par rapport au prévisionnel 2023.

#### Chapitre 012 (Charges de personnel) :

En 2024, le chapitre 012 sera ouvert à hauteur du budget prévisionnel 2023, soit un total de 8 500 000€.

Il tient compte des éléments ci-dessous :

- le recrutement de 15 agents (remplacements non effectués en 2023 faute de candidats) ;
- l'augmentation des taux des cotisations d'AT, d'assurance vieillesse et de la mutuelle santé ;
- le recours à du personnel extérieur.

#### Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) :

Les crédits sont ouverts à hauteur de 9 258 780€, en hausse de 73% par rapport au BP 2023 du fait de l'inscription du solde des douzièmes 2023, de 2,179M€, à reverser aux EPCI membres du Sydeme, ainsi que d'une prévision d'environ 2M€ pour le solde 2024, à rattacher en fin d'exercice, le cas échéant.

L'article 6588 enregistre aussi les versements CITEO à hauteur de 3,9M€ ainsi que les autres versements (papiers, meubles, D3E...).

#### Chapitre 66 (Charges financières) :

Les crédits ouverts sont stables par rapport au budget 2023. D'un montant de 2 195 000€, ils tiennent compte notamment des éléments suivants :

- de la dette actuelle pour 2 197 300€
- de l'emprunt pour le renouvellement de la flotte de camions pour 12 700€ (intérêts)
- des intérêts courus non échus pour – 20 000€

#### Chapitre 67 (Charges exceptionnelles) :

En 2023, les articles 6717 et 673 ont supporté les écritures exceptionnelles liées à la régularisation de la TVA pour 170M€ (DM n°2 du 27/11/2023).

Les dépenses exceptionnelles prévisionnelles 2024, d'un montant de 984 480€ augmentent légèrement par rapport au BP 2023. Elles tiennent compte de l'impact de la TVA intracommunautaire à hauteur de 669 000€.

#### Chapitre 68 (Provisions pour charges) :

Une provision réglementaire pour le compte épargne temps (50 000€), une pour 3 contentieux en cours (75 000€) et une pour un broyeur accidenté (300 000€) sont inscrites au BP 2024, pour un total de 425 000€.

Chapitre 022 (Dépenses imprévues) : 1 474 431,08€

Chapitre 023 (Virement à la section d'investissement) : 1 492 787,14€

Chapitre 042 (Opérations d'ordre entre sections) : les écritures d'ordre inscrites à ce chapitre sont relatives à :

- la comptabilité de stocks (se répartissant entre matières premières, encours de production et produits finis) ;
- aux dotations :
  - o aux amortissements des immobilisations (3 881 380€) ;
  - o à l'amortissement sur 14 ans de l'indemnité pour remboursement anticipé des emprunts DEXIA (125 000 €) ;
  - o à l'amortissement de la charge d'exploitation à répartir (étalement des 10 millions d'emprunt sur 10 ans), soit 1 000 000 € ;
- aux écritures de cessions.

Le chapitre est équilibré à 5 220 380€ avec le chapitre 040 en recettes d'investissement.

### **RECETTES :**

En plus de l'excédent reporté de 3 614 218,22€, les recettes d'exploitation sont les suivantes :

#### Chapitre 013 (Atténuations de charges) :

Ce chapitre comptabilise les écritures de stock pour 430 000€, ainsi que les remboursements de charges de personnel par les organismes sociaux estimés à 150 000 € en 2024, soit un total de 580 000€.

#### Chapitre 70 (Vente de produits, prestations de service) :

Figurent à ce chapitre le fruit de la vente des produits finis (sacs, biométhane, électricité) ou résiduels (compost), des prestations de services (collecte des biodéchets par exemple), ainsi que des apports de déchets, de la vente de housses biocompostables ou de Sydem'pass. Les crédits ouverts, soit 5 013 000€ sont comparables à ceux du budget 2023.

#### Chapitre 74 (Subventions) :

A ce chapitre, d'un montant de 40 410 230€, figure la contribution des EPCI à l'exercice de la compétence transférée, aujourd'hui composée de :

- la contribution de 12,375€/habitant ;
- la contribution au transport et traitement des déchets, dite douzièmes, fonction des tonnages transportés et traités et des tarifs appliqués ; conformément à la délibération n° 2023/63 du 18 décembre 2023, les douzièmes appelés en 2024 sont établis sur la base de ceux votés en 2023, les tarifs TTC anciennement applicables étant désormais réputés nets de taxe.

#### Chapitre 75 (Autres produits de gestion courante) :

La recette principale, imputée à l'article 7588, provient des soutiens des éco-organismes et reventes, reversés ensuite aux EPCI selon les règles définies par délibération du Comité syndical du 27/01/2020.

En 2023, le réalisé s'élevait à 6 579 536€.

Le contexte économique actuel invite toutefois à la prudence : les crédits 2024 sont ouverts à hauteur de 5 914 000€.

### Chapitre 77 (Produits exceptionnels) :

En 2023, le montant des produits exceptionnels était de 165 631 407,92 €, dont 164 603 128€ pour les écritures relatives à la régularisation de la TVA. Les autres recettes exceptionnelles concernaient principalement la refacturation du traitement des refus de tri (716 499€), la vente de la forêt de Guensbach (222 000€) et la cession de bennes et de matériel divers (84 000€). En 2024, elles s'élèvent à 335 010€.

### Chapitre 042 (Opérations d'ordre entre sections) :

Sont ici inscrites les écritures relatives :

- aux stocks ;
- à l'amortissement des subventions transférables ;

Le chapitre est équilibré à 532 300€ avec le chapitre 040 en dépenses d'investissement.

## **B- Section d'investissement :**

L'exercice 2023 a débuté avec un excédent cumulé de 15 635 738,33€. L'exécution budgétaire de l'année se solde par un déficit de 10 567 496,89€. Ainsi, le résultat d'investissement à la clôture de l'exercice 2023 (ligne 001) présente un excédent de 5 068 241,44€.

## **DEPENSES :**

Les dépenses d'investissement pour l'exercice 2024, d'un montant total de 13 691 468,58€, sont composées ainsi :

- les restes à réaliser 2023, soit 1 666 237,58€ ;
- Chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilées) il est prévu le remboursement du capital :
  - de la dette actuelle, soit 4 352 375€ ;
  - de l'emprunt pour le renouvellement de la flotte de camions pour 40 625€ (capital).
- Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) : ouverture des crédits à hauteur de 45 000€.
- Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : ouverture des crédits à hauteur de 4 584 871€ afin de pourvoir aux besoins d'investissement sur l'ensemble des sites, investissements indispensables à la sécurité, à la réglementation et à la poursuite de l'exploitation, dont l'installation d'une nouvelle centrale incendie à Méthavalor (600 000€), la réfection du digesteur 2 à Méthavalor également (1 310 000€), l'achat d'un tracteur, de matériel et d'une grue pour la collecte du verre (338 600€)....
- Une opération 20231 – Ultrafiltration à Méthavalor, a fait l'objet d'une AP/CP de 3 000 000€. Comme indiqué dans le rapport d'orientation budgétaire (pp.58-59), le projet, compte tenu des évolutions réglementaires qui se dessinent en 2024, ne semble plus être adapté à la problématique d'agrément sanitaire des installations. Le recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage sera engagé afin de mener une étude chiffrée portant sur la conversion du projet d'ultrafiltration en un projet de déconditionnement des intrants. Il sera donc nécessaire de clôturer l'AP/CP.
- Une opération 20232 – Renouvellement de la flotte de camions avait été ouverte sur deux ans, dans le cadre d'une AP/CP d'un montant total d'1,3M€. Le parc est de 12 camions neufs désormais, ce

qui est suffisant pour les besoins du service à l'heure actuelle. Il n'est donc pas nécessaire d'inscrire des crédits à cet effet et il y a donc lieu de modifier l'AP/CP.

- Une opération 20234 : Remise en état de l'unité de méthanisation de Sarreguemines : 1 200 000€
- Chapitre 27 (Autres immobilisations financières) - Consignations pour les transports à l'étranger : 345 060€. Constitution d'une garantie financière pour le site de Sainte Fontaine : 225 000€
- Chapitre 020 (Dépenses imprévues) : 700 000€
- Chapitre 040 (Opérations d'ordre entre sections) : ces écritures d'ordre sont relatives :
  - aux stocks ;
  - à l'amortissement des subventions transférables ;

Le chapitre est équilibré à 532 300€ avec le chapitre 042 en recettes d'exploitation.

### RECETTES :

Les recettes d'investissement pour l'exercice 2024, d'un montant total de 13 691 468,58€, sont composées :

- des restes à réaliser 2023, soit 1 605 000,00€
- des immobilisations financières (Chapitre 27) à hauteur de 305 060 € ; pour mémoire, les immobilisations financières concernent les dépôts et consignations effectués auprès des services douaniers dans le cadre des transferts transfrontaliers. De nouvelles consignations sont constituées chaque année pour l'année en cours et celle à venir (dépenses d'investissement), et les anciennes arrivant à échéance donnent lieu à restitution (recette d'investissement).
- des écritures d'ordre (chapitre 040) liées :
  - à l'amortissement des immobilisations ;
  - aux écritures de stock de l'usine à sacs ;
  - à l'amortissement de la charge d'exploitation à répartir (étalement des 10 millions d'emprunt sur 10 ans), soit 1 000 000 €.

Elles s'équilibrent à 5 220 380€ avec le chapitre 042 (Opérations d'ordre) en dépenses d'exploitation.

- du virement de la section d'exploitation (chapitre 021), soit 1 492 787,14 €
- de l'excédent reporté de 5 068 241,44€.

Considérant l'avis favorable des membres du Bureau et de la Commission finances réunis le 27 mars 2024.

Après en avoir délibéré par :

32 voix pour,  
4 voix contre,  
3 abstentions.

**Décide**

➤ D'adopter le budget primitif synthétisé ci-dessous et annexé à la présente délibération :

SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	26 847 900,00	013	Atténuations de charges	580 000,00
012	Charges de personnel	8 500 000,00	70	Ventes de produits fabriqués, prestations	5 013 000,00
65	Autres charges de gestion courante	9 258 780,00	74	Subventions d'exploitation	40 410 230,00
66	Charges financières	2 195 000,00	75	Autres produits de gestion courante	5 914 000,00
67	Charges exceptionnelles	984 480,00	77	Produits exceptionnels	335 010,00
68	Dotations aux provisions	425 000,00	78	Reprises sur provisions	0,00
022	Dépenses imprévues	1 474 431,08	042	Opérations d'ordre entre sections	532 300,00
023	Virement à la section d'investissement	1 492 787,14	<b>TOTAL DE L'EXERCICE</b>		<b>52 784 540,00</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	5 220 380,00	002	Résultat d'exploitation reporté	3 614 218,22
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>56 398 758,22</b>	<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>56 398 758,22</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
16	Emprunts et dettes assimilées	4 393 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	45 000,00	27	Autres immobilisations financières	305 060,00
21	Immobilisations corporelles	4 584 871,00	021	Virement de la section d'exploitation	1 492 787,14
27	Autres immobilisations financières	570 060,00	040	Opérations d'ordre entre sections	5 220 380,00
20234	Opération remise en état unité de métha. Sgms	1 200 000,00	<b>TOTAL DE L'EXERCICE</b>		<b>7 018 227,14</b>
020	Dépenses imprévues	700 000,00			
040	Opérations d'ordre entre sections	532 300,00		Restes à réaliser 2023	1 605 000,00
<b>TOTAL DE L'EXERCICE</b>		<b>12 025 231,00</b>	001	Résultat d'investissement reporté	5 068 241,44
	Restes à réaliser 2023	1 666 237,58			
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>13 691 468,58</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>13 691 468,58</b>

**La délibération est adoptée à la majorité.**

Fait à MORSBACH, le 03 avril 2024

Roland ROTH,  
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT :  
Compte tenu de la publication de la délibération,  
Et de la transmission en Sous-Préfecture

12 AVR. 2024